

à l'égard du fait qu'il sera peut-être difficile de mettre en oeuvre le principe de force totale si ce dernier entraîne une augmentation importante des temps d'instruction des individus. Le Comité recommande que les Forces canadiennes concentrent sur des aptitudes particulières leurs efforts d'instruction de la Milice, compte tenu surtout du fait que l'on s'attend à une augmentation de la demande pour des miliciens spécialistes compétents dans toute structure future des forces terrestres. (p. 47)

4. Le Comité souligne les avantages que retirent le Canada en général, et le ministère de la Défense nationale en particulier, de la Ligue des cadets de l'armée, qui contribue à la promotion du sens civique et au maintien d'une présence militaire au Canada. Par conséquent, le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale considère comme un minimum absolu : a) l'accroissement du budget des cadets pour contrer les effets de l'inflation; et b) la fourniture d'installations régulières de formation aux divers groupements de cadets partout au pays. (p. 55)
5. Le Comité recommande en outre que l'on incite les commissions scolaires à adopter une attitude plus positive face au mouvement des cadets, plus particulièrement celles qui sont situées dans les centres urbains où l'on fait preuve d'un manque considérable d'enthousiasme. Les Ligues de cadets devraient chercher à accroître le niveau de participation des commissions scolaires au mouvement des cadets. (p. 55)
6. Le Comité recommande, compte tenu du peu de valeur d'une Milice mal équipée, et du besoin probable d'équipements et de personnel de renforcement pour les Forces canadiennes déployées en temps de guerre, que le ministère de la Défense nationale adopte une politique visant à acquérir pour la Milice fournit à la Force régulière, et que les achats de cette nature soient identifiés comme étant destinés à la Réserve dans les Prévisions budgétaires de la Défense. (p. 58)
7. Le Comité recommande que l'on établisse dans un avenir rapproché la parité salariale entre la Force régulière et la Réserve, et que le Ministère étudie la possibilité de fournir aux réservistes des régimes de retraite et d'éducation, ou d'autres bénéfices marginaux, afin de stimuler le recrutement de nouveaux membres et d'inciter les membres existants à demeurer dans les rangs de la Milice. Le Comité recommande également que l'on établisse un régime d'assurance-invalidité à l'intention des réservistes, ainsi que d'autres stimulants financiers pour les membres qui demeurent dans la Réserve pendant une période de temps donnée. Un tel système améliorerait sans doute le taux de rétention de membres, réduisant par le fait même les dépenses à long terme dans le cadre de l'investissement supplémentaire que prévoit le ministère de la Défense nationale aux fins de l'instruction de la Milice et pour satisfaire aux normes du principe de force totale. (p. 59)
8. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale incitent le plus possible les employeurs à accorder volontairement des congés à leurs employés aux fins du service de Réserve, sans préjudice à leurs carrières, régimes de retraite ou congés. Il convient de